

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2016
LOCAL 213 – 20H00

Louis Paillé, Directeur général et Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2016
01-001:

Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les membres du conseil suivant déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires soient Alain Vallée, maire, Claudette Trudel-Bédard, André Beaudoin, Caroline Poisson, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers (ères)

Rés. 2016
01-002 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement numéro 327-2016 fixant les taux des taxes et des

tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception.

8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2016/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
9. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.
10. Adoption du second projet du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.
11. Service Canada/Demande au programme Emploi d'été Canada
12. A) ADMQ/Cotisation 2016
B) Colloque sur la sécurité civile et incendie 2016
13. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
14. Vente d'équipements municipaux (fournaise à bois et piscine)
15. Gilles Lacourse/Déneigement des conteneurs de déchet et récupération du chemin Saint-Pierre Sud
16. Relais pour la vie Hérouxville/demande de don
17. Demande de salle Aubin :
A. APHA demande la gratuité de la Salle Aubin
B. Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle demande de commandite
C. FADOQ Sainte-Thècle/Demande de don pour les jeux de secteur
18. A) FQM/Formation sur l'amiante et SIMDUT.
B) FQM/Formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles
19. Demande du C.A. du Club de ski de fond Le Geai Bleu
20. Système de son pour le Pavillon Desjardins
21. Soumissions reçues pour l'aménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.
22. Forum francophone international-Québec/Adoption du manifeste pour la langue française.
23. Période de questions de l'assistance
24. Affaires nouvelles:
A) Demande de Sylvie Robitaille
25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-003 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2015

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2015

CIUSSS de la Mauricie et du centre du Québec

Il nous envoie la Programmation Plaisir d'hiver pour les différentes activités pour cet hiver.

Club Buteux

Le Club Buteux nous remercie pour les travaux d'ébranchage faite le long du chemin du Lac Bouton. Il nous demande si, il y aurait une possibilité de reboiser le nouveau chemin du Lac V'limeux à la première montée.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire. Par ces motif, la commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour offrir un service d'impression et de conception graphique à l'intérieur de la résidence construite sur le lot 4 756 460 soit, la propriété de Madame Julie Bertrand.

Curriculum vitae

Monsieur Gaétan Tousignant nous Offre ses services comme journalier.

Fondation Foyer de Sainte-Thècle

La fondation nous remercie pour notre contribution lors du brunch-bénéfice du 22 novembre dernier. Cela a permis d'amasser un peu plus de 6 000 \$.

Mini-Scribe

Le MAMOT nous rappelle que c'est le conseil qui représente la population et qui prend les décisions. Les citoyens ont le droit d'assister aux séances afin d'être informés des décisions et de poser des questions mais, ne peuvent pas argumenter.

M.R.C. Mékinac

La M.R.C. nous envoie leur calendrier des réunions du conseil de 2016.
La M.R.C. nous envoie la résolution 15-10-134 pour l'adoption du second projet du règlement 2015-162 modifiant le règlement de zonage numéro 72-91.

Rayonnement AQDR Mékinac

L'AQDR Mékinac nous envoie leur bulletin automne 2015. On trouve dans ce bulletin des trucs, des conseils et des recettes qui peuvent vous intéressés.

Servitech Inc.

Servitech nous envoie un résumé de l'état du rôle d'évaluation qui entrera en vigueur en 2017-2018-2019.

Société canadienne du cancer

La Société Canadienne du cancer nous invite à participer à la 6^e édition du relais pour la vie à Hérouxville. Ce relais aura lieu le 27 février 2016 sur le terrain de l'Église à Hérouxville.

Rés. 2016
01-004:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-005:

Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2015 au montant de 188 447.91 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

David Plamondon demande d'installer des passerelles à la balance du 631 rue Notre-Dame Sainte-Thècle.

Jocelyne Gervais demande pourquoi le budget est adopté à une séance spéciale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère

André Beaudoin, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Caroline Poisson, conseillère

Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 327-2016 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le maire fait lecture du règlement 327-2016 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016.

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

Rés. 2016-01-006 : À ces causes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 **Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

Article 3 **Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,628 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,082 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 130,00 \$ par logement;
- 100.00\$ par chalet;
- 50.00 \$ par camp forestier
- 100,00 \$ par commerce catégorie no 1;
- 150,00 \$ par commerce catégorie no 2;
- 250,00 \$ par commerce catégorie no 3;
- 500.00 \$ par commerce catégorie no 4;

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective du recyclage, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 50,00 \$ par logement, par commerce et industrie

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

<u>AQUEDUC</u>	<u>SERVICE</u>
Résidence et logement :	75.00
Ferme:	163.05
Garage commercial:	55.80
Bureau d'affaire/professionnel	36.70
Chalet (saison estivale)	37.50
Salon funéraire	45.14
Hôtel	163.05
Restaurant	81.79
Salon de coiffure/esthétique	81.79
Boulangerie	81.79
Atelier de couture	49.44
Magasin, dépanneur	36.70
Épicerie	97.80
Caisse ou Banque	53.19
Industrie	100.59
Industrie (Pierre Naud Inc.)	100.59
Roulotte à patate frite	33.49
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, 27 chambres = 3 logements etc..)	
Camping (30 emplacements =1.00 logement, 60 Emplacements = 2 logements, 90 emplacements = 3 logements, etc.) (Camping lac et Forêt = 163 emplacements)	

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 100.00 \$ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	175.00 \$ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.20 \$ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une seconde visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile	100 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)	175 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)	500 \$ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 \$

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 \$ par logement; commerce, industrie et chalet

50.00 \$ par terrain vacant

50.00 \$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Licence pour chien

Aux fins de financer le service pour l'application du règlement 324-2015 concernant les animaux, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire, résident sur le territoire de la municipalité, d'un un chien, un tarif de compensation pour chaque chien dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars (10,00\$) pour le premier chien et de vingt dollars (20.00) pour chacun des autres chiens Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie est fixé à cent dollars (100,00\$) par année.

Article 11 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent .

Article 12 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le versement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 14 et 15 s'appliquent alors à ce versement.

Article 13 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 14 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 15 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 14, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 16 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 17 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

Maire

ADOPTÉ LE 11 JANVIER 2016

Rés. 2016
01-007:

Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2016/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 14 décembre 2015:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-008 :

Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

2ième

PROJET

RÈGLEMENT : N° 326-2015

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT L'AJOUT DES USAGES NO. 5530 ET 6412 DANS LA SOUS CLASSE DE COMMERCES LOURD DU GROUPE iii) COMMERCES AXÉS SUR L'AUTOMOBILE À LA ZONE 67.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

RÉSOLUTION 2016-01-009 :

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION D'ANDRÉ BEAUDOIN, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE RÈGLEMENT NO 326-2015 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de :

"Règlement modifiant le règlement de zonage # 8-90 concernant l'ajout des usages no. 5530 et 6412 dans la sous-classe de commerces lourds, les usages du groupes iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67. "

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à ajouter l'usage station-service et service de lavage d'automobile dans la zone 67Ca.

Article 4 : Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

La note A est ajoutée, pour la zone 67 vis-à-vis la classe commerciale, sous-classe b) commerces lourds, groupe iii) automobile.

Et

L'ajout du texte suivant dans amendements ou notes :

Note A : les usages correspondant au no. 5530 Station-Service et 6412 Services de lavage d'automobiles seulement.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 11^{ème} jour de janvier 2016.

M. Alain Vallée, maire

M. Louis Paillé, directeur général.

Rés. 2016

01-010:

Service Canada/demande au programme Emploi d'été Canada

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme .Emplois Été Canada (EÉC). Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.
2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.
3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016

01-011 :

Cotisation ADMQ 2016

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2016 et l'assurance pour le directeur général au montant de 790.71 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016

01-012:

Formation colloque sur la sécurité civile et incendie 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire et le directeur

général à assister au Colloque sur la sécurité civile et incendie 2016 les 15, 16 et 17 février 2016, les dépenses d'inscription, de déplacement et de séjours seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2016
01-013:

Vente d'équipements municipaux (fournaise à bois et piscine)

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande d'afficher une annonce de ces équipements à vendre (fournaise à bois et piscine) sur le site Internet de LESPACS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-014 :

Gilles Lacourse/Déneigement des conteneurs de déchet et récupération du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT que Gilles Lacourse nous offre de faire l'entretien d'hiver des conteneurs de déchet et de récupération à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 185.00 \$ à Monsieur Gilles Lacourse pour le déneigement des conteneurs de déchet et de récupération pour la saison hivernale 2015-2016 situés à l'intersection du chemin Saint-Pierre sud et du chemin du lac Moreau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-015:

Demande d'aide financière du Relais pour la vie de Hérouxville

CONSIDÉRANT que le groupe de 10 personnes représentant la municipalité de Sainte-Thècle à l'activité du Relais pour la vie de Hérouxville doit payer une inscription (15\$) par participant et amassé un montant de 150 \$ chacun;

CONSIDÉRANT que le groupe nous demande une aide financière de 200 \$ afin de compléter le montant de 1500 \$ exigé pour participer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200 \$ à l'équipe (les Geais bleus de Sainte-Thècle) représentant notre municipalité au relais pour la vie de Hérouxville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-016:

APHA, Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle et FADOQ/Demande la gratuité de la salle Aubin ou un prix réduit

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle

- N'accorde pas de réduction ni de gratuité du prix de la location de la Salle Aubin considérant que ces organismes demandent un prix pour assister à leurs activités.
- Modifie la résolution 2015-12-396 comme suit : le montant de 50\$ qui est chargé pour l'utilisation du système de son de la salle Aubin sera remboursé si celui-ci est remis dans le même état qu'avant l'activité de l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-017:

FQM/Formation sur l'amiante et SIMDUT

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à assister à la formation (en ligne) sur la gestion sécuritaire de l'amiante et une formation liée au SIMDUT 2015 ainsi que les préposés aux travaux publics qui n'ont pas cette formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-018:

FQM/Formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux (Julie Veillette) à assister à la formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles. Les dépenses d'inscription et de déplacement seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande du C.A. du Club de ski de fond le Geai Bleu

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Rés. 2016
01-019:

Système de son pour le Pavillon Desjardins

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat, pour une somme maximale de 1 500 \$, d'une télévision de 55 pouces et d'un cinéma maison pour le Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumissions reçues pour l'aménagement des salles de toilette de l'Hôtel de Ville

Considérant que les soumissions sont supérieures à notre estimé, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Forum francophone international-Québec/Adoption du manifeste pour la langue française

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin de prendre plus de renseignements.

Questions de l'assistance :

Michel Rheault pose des questions concernant le colloque sur la sécurité civile et incendie ainsi que sur les licences pour chien.

Yvon Goulet horaire de la collecte des déchets et de la récupération.

Affaires nouvelles :

A) Sylvie Robitaille/Demande d'aide financière pour le démarrage d'un salon de coiffure.

Bertin Cloutier se retire puisse que Madame Sylvie Robitaille est la fille de sa conjointe.

Rés. 2016
01-020:

Sylvie Robitaille demande une aide financière pour le démarrage d'un salon de coiffure

CONDISÉRANT que Sylvie Robitaille nous demande une aide financière afin de démarrer un salon de coiffure à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 500 \$ à Sylvie Robitaille pour le démarrage de son salon de coiffure puisse qu'elle répond au critère d'occuper un local vacant dans la municipalité.
- Ce montant de 500 \$ sera versé seulement après que Sylvie Robitaille est effectuée six (6) mois d'opération de son commerce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016

01-021 :

Ajournement de la séance

À 20h59, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au lundi 18 janvier 2016 à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 18 janvier 2016, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2016

01-022:

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016

01-023 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**

3. A) **Acceptation de la soumission pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.**
B) **Acceptation des crédits pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.**
4. **Entériner l'embauche de la secrétaire.**
5. **Question de l'assistance**
6. **Affaires nouvelles**
7. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-024 :

Acceptation de la soumission pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.

CONSIDÉRANT que la municipalité a invité 4 entrepreneurs à soumissionner pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour ces travaux de

Construction Guy Germain Inc. au montant de 61 701.33 \$ taxes incluses
Construction Éric Lefebvre Inc. au montant de 62 687.82 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Construction Guy Germain Inc. au montant de 61 701.33\$ taxes incluses pour le réaménagement des salles de toilette s de l'Hôtel de Ville et conditionnellement à l'acceptation de l'offre de la municipalité stipulé dans la résolution 2016-01-025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-025 :

Acceptation des crédits pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville dépassent le budget prévu pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire nous fait une offre de crédits au montant de 6 755 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande à Construction Guy Germain de réduire son prix un peu plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande un crédit de 8 665. \$ avant taxes au Construction Guy Germain Inc. et que la peinture reste à sa charge de l'entrepreneur.
- Autorise le maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer le contrat d'exécution des travaux avec Construction Guy Germain Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016
01-026 :

Entériner le retour au travail de la secrétaire

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine le retour

au travail de la secrétaire en date du 7 janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance : Aucune question

Affaires nouvelles : Aucune affaire nouvelle

Rés. 2016
01-021 :

Levée de la séance

À 19h10, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier